

**Inspection
Académique**

Boulevard Slama
BP 3001
06201 Nice cedex 3

Téléphone
04 93 72 63 00

Télécopie
04 93 72 64 17

Mèl
ia06@ac-nice.fr

www.ac-nice.fr/ia06

DIPE 2

Affaire suivie par :
Evelyne CHOMBAUT
Téléphone :
04.93.72.63.72
Télécopie :
04.93.72.64.78
Mèl :
evelyne.chombaut@ac-
nice.fr

Nice, le 22 février 2006

L'inspecteur d'académie

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'Académie,
Directeurs des Services Départementaux
de l' Education Nationale

Objet : Mutations d'enseignants par ineat directs non compensés.

Conformément à la note de service du Ministère de l' Education Nationale n° 05-151 du 27 septembre 2005, j'ai l'honneur de vous faire connaître ci-après le calendrier des opérations de mutations des enseignants des écoles par ineat non compensés au titre de la rentrée 2006.

Date limite de réception des demandes à l'Inspection Académique des Alpes Maritimes :

30 AVRIL 2006 délai de rigueur

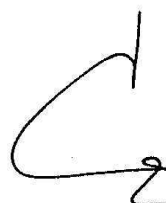
Les dossiers qui me parviendront après cette date ne pourront être pris en compte au titre de la prochaine rentrée scolaire, de même aucune demande qui ne serait pas transmise par la voie hiérarchique ne pourra être prise en considération.

Les dossiers comporteront :

- Une demande d'ineat précisant le motif invoqué
- Une promesse d'exeat ; je vous prie de bien vouloir préciser si le demandeur a participé aux permutations informatisées et dans l'affirmative le barème retenu lors de cette opération.
- Eventuellement, tout document justificatif venant à l'appui de la demande (appui social ou médical).
- Deux enveloppes timbrées (0.53€) et libellées à l'adresse personnelle.
- Une fiche de synthèse.

Pour les demandes pour rapprochement de conjoint les pièces suivantes seront ajoutées au dossier de demande :

- Une photocopie du livret de famille pour les personnels mariés et – ou ayant des enfants ou une attestation de vie maritale établie par le Maire (ou éventuellement une attestation sur l'honneur précisant la date de début de vie commune) ou une copie de la déclaration du PACS.
- Une attestation d'emploi du conjoint (précisant depuis quand et où le conjoint travaille).



Bernard MACCARIO